Assemblée communale ordinaire du jeudi 11 décembre 2014 à la halle de gymnastique

L'Assemblée communale a été régulièrement convoquée par la voie du Journal officiel n° 42 du 19 novembre 2014 et par la public ation communale du 19 novembre 2014.

Présidence: Mme Jacqueline Thiévent, Présidente des Assemblées

<u>Procès-verbal</u>: Il est tenu par la secrétaire communale <u>Scrutateurs</u> : M. Jean-François Pic et M. Daniel Rayot

Participants: 33

Mme la Présidente fait part des excuses de Mme Marie-France Salomon et de M. Yves Blum, tous deux conseillers communaux, absents pour cause de maladie.

Ensuite elle salue la présence de deux invités, M. Gérard Meyer et M. Daniel Egloff, tous deux représentants du SIDP et membres du groupe de travail patinoire, pour la présentation du point deux de l'ordre du jour. M. Roland Hermann, également membre du groupe de travail, est excusé pour ce soir.

ORDRE DU JOUR

- 1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale du 16.06.2014 :
- 2. Décider de céder gratuitement au SIDP la part communale de copropriété du feuillet no. 2616 du ban de Porrentruy, chemin des Bains, patinoire couverte, annexes, restaurant, garage no. 23, droit de superficie distinct et permanent, d'une valeur officielle totale de fr. 2'015'200.— et autoriser le Conseil communal à accomplir les formalités administratives relatives à ce transfert auprès du Registre Foncier de la République et Canton du Jura, les frais de transfert étant à charge du SIDP;
- 3. Discuter et approuver les modifications –pour les entreprises- du règlement tarifaire sur la gestion des déchets de la commune de Courtedoux ;
- 4. Prendre connaissance et accepter le budget 2015 ainsi que la quotité et les taxes y relatives ;
- 5. Divers.

Mme la Présidente donne lecture de l'ordre du jour. Il est accepté tel que présenté.

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale du 16.06.2014

Mme la Présidente informe l'assemblée que le procès-verbal a été diffusé sur le site internet de la commune et qu'il était possible de venir en prendre connaissance au bureau communal. Il sera approuvé sans lecture. Mme la Présidente demande à la secrétaire communale si des demandes de modifications écrites lui sont parvenues. La secrétaire communale répond par la négative. Comme il n'y a pas de remarque particulière dans l'Assemblée, le procès-verbal est approuvé sans lecture.

2. Décider de céder gratuitement au SIDP la part communale de copropriété du feuillet no. 2616 du ban de Porrentruy, chemin des Bains, patinoire couverte, annexes, restaurant, garage no. 23, droit de superficie distinct et permanent, d'une valeur officielle totale de fr. 2'015'200.— et autoriser le Conseil communal à accomplir les formalités administratives relatives à ce transfert auprès du Registre Foncier de la République et Canton du Jura, les frais de transfert étant à charge du SIDP

Mme la Présidente donne la parole au conseiller communal, M. Christian Froidevaux, pour l'entrée en matière.

M. Froidevaux relate l'historique de ce dossier. Tous les détails se trouvent dans la présentation Powerpoint qui sera jointe au présent procès-verbal.

M. Froidevaux tient à préciser que le Conseil communal de Courtedoux soutient cette cession de propriété. Il approuve le principe du projet, ainsi que son financement. En effet, si toutes les communes acceptent ce principe, le SIDP sera seul interlocuteur, la procédure en sera ainsi grandement facilitée. Le Conseil communal recommande donc à l'Assemblée d'entrer en matière pour la cession de la propriété de la patinoire au SIDP.

Afin d'éviter les confrontations entre deux projets bien différents, M. Froidevaux souhaite encore informer l'Assemblée que le Conseil communal de Courtedoux a récemment fait opposition au projet de cafétéria, au collège Thurmann car, contrairement au dossier « patinoire », le projet est lacunaire. En effet, les incidences financières pour les communes ne sont pas très claires.

Au terme de cette entrée en matière, Mme la Présidente remercie M. Froidevaux, puis donne la parole à M. Gérard Meyer.

Ce dernier fait part de renseignements techniques quant à la rénovation du bâtiment en question. Ensuite, il renseigne l'Assemblée sur les différents projets de rénovation ayant vu le jour de 2001 à ce jour. Tous ces détails se trouvent dans la présentation Powerpoint qui sera jointe au présent procès-verbal.

Le 28 avril 2014, le concept des utilisateurs par le bureau Buchs & Plumey relatif à la transformation de la patinoire actuelle et à la réalisation d'une deuxième surface de glace sur l'emplacement actuel du camping est présenté. Ce concept est ensuite présenté aux membres des exécutifs communaux le 24 juin 2014. Le 2 juillet 2014, une consultation est envoyée aux communes et enfin, le 22 septembre 2014, les 21 maires présents acceptent de proposer à leur assemblée de céder la propriété de la patinoire couverte d'Ajoie au SIDP. A noter que pour ce projet, le coût par habitant pour la commune de Courtedoux sera de fr. 25.--. Tous les détails financiers se trouvent également dans la présentation Powerpoint ci-jointe.

M. Meyer précise encore que cette cession ne pourra voir le jour que si toutes les communes l'acceptent à l'unanimité. Si c'est le cas, la deuxième décision interviendra en 2015, c'est-à-dire décider l'investissement et la participation financière.

Mme la présidente remercie M. Meyer pour cette excellente présentation et ouvre la discussion :

Il n'y a pas de question particulière, Mme la présidente demande donc à l'Assemblée :

Acceptez-vous de céder gratuitement au SIDP la part communale de copropriété du feuillet no. 2616 du ban de Porrentruy, chemin des Bains, patinoire couverte, annexes, restaurant, garage no. 23, droit de superficie distinct et permanent, d'une valeur officielle totale de fr. 2'015'200.— et autorisez-vous le Conseil communal à accomplir les formalités administratives relatives à ce transfert auprès du Registre Foncier de la République et Canton du Jura, les frais de transfert étant à charge du SIDP?

L'Assemblée accepte à l'unanimité. MM. Meyer et Egloff sont encore remerciés par Mme la Présidente et quittent l'Assemblée.

3. <u>Discuter et approuver les modifications –pour les entreprises- du règlement tarifaire sur la gestion des déchets de la commune de Courtedoux</u>

Mme la Présidente donne la parole à M. Jean-Paul Meneghelli, conseiller communal en charge des déchets.

M. Meneghelli présente ce règlement point par point et détaille la principale modification à l'art. 4 :

Jusqu'à ce jour les entreprises (14 au total) payaient une taxe de fr. 218.— par année. Le Conseil communal propose ce soir un changement de tarif en fonction des EPT (nombre d'emplois à plein temps). M. Meneghelli attire l'attention sur l'article 9 qui stipule que les entreprises pourront renoncer à déposer leurs déchets au centre de tri en signant une convention auprès de la commune.

Mme la Présidente remercie M. Meneghelli pour ces explications, puis ouvre la discussion :

M. Dominique Thiévent se présente en tant que porte-parole des 14 entreprises concernées et déclare qu'après avoir étudié ce règlement dans le détail, il a plusieurs questions à poser au Conseil communal.

Premièrement, il trouve que le fait de taxer les entreprises en fonction de leurs nombre d'EPT est injuste. En effet, il constate que, selon le tarif, plus une entreprise a d'employés, moins ils produisent de déchets (pour exemple 1 EPT = tarif entre fr. 75.— et fr. 300.--, la fourchette étant imposée par le Service des communes). De plus, M. Thiévent tient à préciser qu'une employée du secteur de l'horlogerie ne produit pas autant de déchet qu'un ouvrier du bâtiment par exemple. M. Meneghelli reconnaît que le système proposé n'est pas parfait, mais qu'il est impossible pour la commune de différencier chaque corps de métier dans son programme de facturation. M. Thiévent n'est pas satisfait et parle d'illégalité. M. François Minger, maire, intervient en précisant qu'il n'est pas possible d'atteindre la perfection. Il explique qu'une étude a été réalisée sur un mois afin de voir les quantités déposées par les entreprises concernées. Le résultat de cette étude a été extrapolé sur une année. M. Minger déclare qu'une commune n'est pas une entreprise qui gère la gestion des déchets. Il n'y a pas de balance à la déchetterie, donc impossible de peser les quantités déposées. De plus, le service des déchets est un service communal qui doit s'autofinancer. Avec les tarifs actuels, il est impossible que ce service s'autofinance.

- M. Dominique Thiévent souhaite encore faire part de différents points. En effet, il constate que la commune veut diminuer les coûts de la décharge (suppression du surveillant...) et reporter le manque à gagner sur les entreprises. M. Thiévent déclare que c'est grâce aux entreprises que la commune encaisse un important retour d'impôts des frontaliers. Ces mêmes entreprises offrent de nombreuses places de travail. En conclusion, M. Thiévent propose à l'Assemblée de refuser ce point 3 et de demander un toilettage complet de ce règlement.
- M. Minger souhaite à nouveau intervenir en déclarant que le Conseil communal n'a pas voulu « tirer » sur les entreprises. Il conçoit les importantes rentrées d'impôts, mais relève qu'actuellement ce sont les citoyens qui paient le manque à gagner, alors que les quantités déposées par certaines entreprises sont nettement supérieures aux quantités déposées par les familles. M. Christian Froidevaux souhaite préciser que l'année 2015 sera une année test.
- M. Christophe Rérat demande les échelles avoisinantes des communes. M. Meneghelli lui répond que Courtedoux a les tarifs les plus onéreux du district. M. Daniel Rayot fait remarquer à l'Assemblée que, si les entreprises choisissent de ne plus utiliser la décharge, la commune perdra des contributeurs, donc des rentrées financières. Selon M. François Minger, c'est faux car ce sont bien les dépôts des entreprises qui font augmenter fortement les tarifs. M. Denis Gatherat souhaite que l'on différencie chaque entreprise car il y a d'énormes différences. M. Minger lui répond qu'il est impossible d'adapter le règlement tarifaire dans ce sens, c'est beaucoup trop compliqué; par contre il aura possibilité de ne plus utiliser la décharge et de payer le juste prix en se rendant auprès d'une entreprise qui gère les déchets. M. Gatherat demande s'il pourra encore se rendre à la décharge en tant que privé. M. Minger lui répond par l'affirmative.
- M. Thierry Blaser souhaite prendre la parole et déclare qu'il trouve ce système pas très correct envers les entreprises. M. Bernard Pheulpin demande s'il ne serait pas possible de différencier les tarifs par entreprises, M. Minger lui répond que cela serait trop compliqué s'il arrivait une entreprise supplémentaire au village, car chaque cas devrait passer par l'assemblée communale. M. Christophe Aubry se demande s'il ne serait pas possible d'insérer un nouvel article dans ce règlement, qui permettrait au Conseil communal de fixer les tarifs pour chaque entreprise, sans passer par l'Assemblée. M. Minger n'est pas certain que cela soit possible, il devrait se renseigner auprès du Service des communes.

Au terme de toutes ces discussions, Mme la Présidente demande à l'Assemblée :

Approuvez-vous les modifications –pour les entreprises- du règlement tarifaire sur la gestion des déchets de la commune de Courtedoux ?

10 personnes acceptent ces modifications tarifaires et 15 refusent et décident de suivre l'avis de M. Dominique Thiévent.

Ce point 3 de l'ordre du jour est donc rejeté.

Le Conseil communal devra faire une nouvelle proposition aux entreprises du village.

4. <u>Prendre connaissance et accepter le budget 2015 ainsi que la quotité et les taxes y relatives</u>

Mme la Présidente donne la parole à M. Christian Froidevaux, conseiller communal en charge des finances. A noter que tous les documents de présentation de ce budget 2015 seront joints au présent procès-verbal.

Le budget 2015 présente un déficit de fr. 47'000.--. La quotité restera à 2.2, la taxe d'abonnement à l'eau passera elle, de fr. 50.— à fr. 100.— par ménage, les petits consommateurs participeront ainsi également à l'entretien du réseau. M. Froidevaux parle d'un budget réaliste. Il précise encore qu'un montant important a été inscrit au budget (fr. 20'000.--) pour des mises en poursuites et saisies. En effet, le Conseil communal a prévu de demander les ventes de certaines maisons en 2015.

Ensuite, M. Froidevaux présente le compte de fonctionnement plus en détail :

En prévision des votations cantonales et fédérales en 2015, la rubrique 0100.300.00 a été augmentée à fr. 3'000.--. Les vacations des commissions communales ont été augmentée à fr. 4'000.--, le Conseil communal ayant décidé d'attribuer des montants plus importants aux membres de la commission de vérification des comtes, vu les importantes responsabilités de cette dernière. En ce qui concerne le personnel communal, il est passé lui dans la nouvelle échelle de traitement cantonal qui compte plus d'annuités qu'auparavant (25 au lieu de 10). Au niveau de la maintenance informatique, un montant de fr. 14'000.— a été budgétisé.

Pour les travaux publics, un toilettage des rubriques a été fait dernièrement :

0200.311.00 machines/véhicules/outillage fr. 1'000.-- - 0200.315.00 entretien camion et saleuse fr. 4'000.-- - 0200.318.01 révision du plan d'aménagement local fr. 2'500.--.

Les frais d'analyses d'eau ont été portés au service des eaux (anciennement 400.319).

Les rubriques de l'école ont également été toilettées, comme aux travaux publics. Un montant de fr. 2'000.— a été budgétisé sous la rubrique 0510.318.03, pour une maintenance informatique. La nouvelle rubrique 0511.318.00 présente un montant de fr. 2'200.— pour un mandat d'étude concernant un bilan énergétique du bâtiment communal.

Les charges de l'enseignement se montent elles à fr. 725'000.— et dépendent du nombre d'habitants. Les déductions liées au programme OPTI-MA ont été prises en compte.

En ce qui concerne le service social, un montant de fr. 80'000.— a été mis au budget sous rubrique 0600.319.00.

Le montant des intérêts sous rubrique 0811.322.00 est de fr. 70'500.--, pas de changement au niveau des amortissements comptables par rapport à 2014 (fr. 138'400.--).

Pour les impôts des PP c'est un montant de fr. 1'465'000.— qui est mis au budget.

Quelques détails encore concernant les services communaux :

Pour le service des eaux un manuel d'assurance qualité est prévu sous rubrique 1500.318.00 (fr. 17'000.--). Enfin dans le domaine des forêts, un montant de fr. 3'500.— a été prévu pour l'entretien du parcours vita.

Investissements:

Le solde de la vente des parcelles du lotissement sera de fr. 140'000.--. A noter encore que le prix des parcelles restera inchangé en 2015, soit fr. 79.--/m2.

Dans le domaine de l'éclairage public, le changement des ampoules se montera à fr. 20'000.--. Il fera l'objet d'une prochaine demande de crédit.

M. Froidevaux précise encore qu'aucun montant n'a été prévu pour le projet routier (Collège-Varandin-23-Juin) en 2015. Les améliorations prévues au bâtiment communal ne seront pas forcément réalisées en 2015 non plus.

Mme la Présidente remercie M. Froidevaux pour cette excellente présentation et ouvre la discussion.

M. Denis Gatherat se pose des questions concernant les frais de maintenance informatique qui ne cessent d'augmenter chaque année (+ env. fr. 2'000.— par année). Comment ces coûts sont-ils maîtrisés? M. Froidevaux ne souhaite pas se prononcer ce soir, étant donné qu'il va quitter le Conseil communal au 31 décembre prochain. M. Minger répond qu'il y a eu plusieurs mises à jour des programmes au niveau du contrôle des habitants. Ces mises à jour sont obligatoires pour les communes. Cependant, M. Minger est en train de mettre à jour tous les contrats de la commune et pourra donc donner de plus amples informations à ce sujet lors de notre prochaine Assemblée.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente demande à l'Assemblée :

Acceptez-vous le budget 2015 ainsi que la quotité et les taxes y relatives tel que présenté ?

L'Assemblée approuve le budget 2015 à l'unanimité.

5. Divers

Mme la présidente donne la parole à M. François Minger. Ce dernier fait part de la démission de M. Christian Froidevaux de son poste de conseiller communal, au 31 décembre 2014. M. Minger remercie vivement M. Froidevaux pour l'aide précieuse apportée durant ces deux dernières années et lui souhaite bon vent pour l'avenir. Le Conseil communal a maintenant un bel outil de travail à disposition pour la gestion de ses finances.

Ensuite, M. Minger présente M. Yanick Matthey, nouveau conseiller communal qui prendra ses fonctions au 1^{er} janvier 2015. Il lui souhaite la bienvenue.

Ensuite, M. Minger informe qu'une prochaine Assemblée sera fixée en février prochain.

M. Thierry Blaser se pose des questions concernant les gens du voyage. Il trouve que ces gens se sont installés très rapidement sans que la population n'ait été correctement informée. Il demande si la commune a pu monnayer correctement le fait que ces gens s'installent à Mavalau. M. Minger déclare qu'il y a eu un réel bras de fer entre le ministre et les trois communes concernées. Au final, c'est une bonne chose que les gens du voyage suisses uniquement soient sur Courtedoux. Pour l'instant, M. Minger déclare que les négociations sont encore ouvertes avec le Canton, mais que l'on cherche plutôt des aides du Canton dans nos procédures que des rentrées financières, car celles-ci ne paraissent pas légalement possibles. Un apéritif avait été organisé le 28 septembre dernier, afin que la population puisse

rencontrer ces gens du voyage suisses. M. Blaser remercie M. Minger pour toutes ces informations et souhaite que la commune monnaie bien cette affaire! Le Conseil communal en a pris note.

M. Jean-Luc Fleury souhaite féliciter le Conseil communal pour tout le travail effectué. Il est satisfait de constater qu'il peut faire confiance aux Autorités communales et se réjouit du déroulement démocratique des assemblées communales.

Mme Joray s'inquiète concernant l'étang près de l'école, elle pense que c'est très dangereux pour les enfants. M. Minger lui répond qu'il s'est occupé de l'entretien de cet étang cet été. Il a contrôlé la profondeur (1,2 m) et a constaté la présence d'un treillis sous le niveau de l'eau. Il n'y a donc aucun danger pour les enfants. Le cantonnier a testé ce treillis, il est très solide.

M. Thierry Blaser souhaite encore prendre la parole concernant les travaux qui ont été effectués à la route du Varandin hors village (crédit voté de fr. 135'000.--). Il pense que le travail a été bâclé et souhaite connaître la position du Conseil communal. M. Minger pense que le but de cette réfection a été atteint. Il n'y a plus de ravinement et la route a été renforcée. Le gravillonnage a été bien fait, mais les racines sont toujours là. M. Minger doit recontacter l'entreprise à ce sujet. Enfin, M. Minger informe l'Assemblée que la commune touchera une subvention cantonale de maximum fr. 19'200.— pour ces travaux.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente lève l'Assemblée, il est 22h25.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE La Présidente : La Secrétaire :

J. Thiévent K. Cerf